

# COMMUNE DE ST MICHEL L'OBSERVATOIRE

## Compte rendu du conseil municipal

### Séance du 07 mars 2022

Date de la convocation : 23.02.2022

Le sept mars deux-mille vingt deux , à dix-huit heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prévu par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Paul GROSSO, Maire en exercice.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 11

Etaient présents : Tous les membres du conseil municipal en exercice à l'exception de :

- M. Guy MORENO, absent excusé, pouvoir à M. Jean-Paul GROSSO
- Mme Marie-Claire MABBUT absente excusée, pouvoir à M. Raymond ARMANET
- Mme Pascal RIEREA, absente excusée
- M. Roland LATIL, absent excusé

Secrétaire de séance : Mme Séverine DAUMAS

La séance est ouverte à 18 heures 15

Lecture du compte rendu de la séance du 14.02.2022

#### **I) BUDGET PRINCIPAL - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 :**

Monsieur le Maire donne acte au conseil municipal de la présentation faite du compte administratif de l'année 2021 pour le budget principal , lequel peut se résumer ainsi :

##### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses	886 316,87
Recettes	916 867,41
Excédent de clôture 2021	<b><u>30 550,54</u></b>

##### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses	170 954,88
Recettes	23 525,26
Déficit de clôture 2021	<b><u>- 147 429,62</u></b>

Monsieur le Maire quitte ensuite la salle .Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à bulletin secret le compte administratif 2021 du budget principal comme suit :

Accord à l'unanimité

II)

**BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 :**

Monsieur le Maire, donne acte au conseil municipal du compte administratif de l'année 2021 pour le budget Eau et Assainissement , lequel peut se résumer ainsi :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses	306 513,81
Recettes	303 859,43

Déficit de clôture 2021 **- 2 654,38**

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses	193 275,76
Recettes	167 339,88

Déficit de clôture 2021 **- 25 935,88**

Monsieur le Maire quitte ensuite la salle. Le conseil municipal, à bulletin secret vote le compte administratif du budget de l'Eau et Assainissement comme suit :

Accord à l'unanimité

III)

**BUDGET PRINCIPAL – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021 :**

Après s'être fait présenter le budget principal de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

**Après** avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2021

**Après** s'être assuré que le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

**Considérant** que les résultats du compte de gestion du budget principal du Receveur Municipal concordent avec ceux du Compte Administratif du Maire,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, les membres du conseil municipal après en avoir délibéré adoptent à l'unanimité le compte de Gestion du budget principal pour l'année 2021

**IV) BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT – VOTE DU COMPTE GESTION :**

Après s'être fait présenter le budget annexe Eau et Assainissement de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

**Après** avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2021

**Après** s'être assuré que le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

**Considérant** que les résultats du compte de gestion du budget Eau et Assainissement du Receveur Municipal concordent avec ceux du Compte Administratif du Maire,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, les membres du conseil municipal après en avoir délibéré adoptent à l'unanimité le compte de Gestion du budget Eau et Assainissement pour l'année 2021

**V) REALISATION D'UN PRET -REHABILITATION MAISON BLANC :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre du financement des travaux de réhabilitation de la maison Blanc il a été prévu la réalisation d'emprunt de 450 000,00 €

Après consultation de plusieurs établissements bancaires Il propose de retenir l'offre du Crédit Agricole, à savoir :

Montant du prêt :	450 000,00 €
Durée :	20 ans
Taux fixe :	1,44 %
Périodicité des échéances :	trimestrielle

Décision du conseil municipal : Accord à l'unanimité

VI) **REALISATION D'UN PRET RELAIS :**

Monsieur le Maire rappelle le plan de financement du projet de réhabilitation de la maison Blanc.

Afin d'apporter la trésorerie nécessaire au paiement des situations des entreprises dans l'attente du versement des subventions et la récupération du FCTVA, il propose de contracter auprès du Crédit Agricole, un prêt Relais dans les caractéristiques sont les suivantes :

Montant du prêt Relais	800 000,00 €
Durée :	21 mois
Taux :	0,55 %
Périodicité Paiement des intérêts :	trimestrielle

Décision du conseil municipal : Accord à l'unanimité

VII) **RECONDUCTION INTERVENTIONS CPIE EN MILIEU SCOLAIRE 2022 :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le CPIE intervient toutes les années à l'école sur des actions à l'éducation à l'environnement. Le montant de cette prestation s'élève à 3 600,00 € pour l'année 2022

Décision du conseil municipal : Accord à l'unanimité

VIII) **CLSH – MISE EN PLACE D'UNE TARIFICATION PARTICULIER POUR LES ENFANTS DU PERSONNEL COMMUNAL :**

Monsieur le Maire propose au conseil de mettre en place un tarif particulier pour l'accueil des enfants du personnel communal au CLSH le mercredi.

Le conseil municipal fixe à 5,00 € par jour pour l'accueil des enfants du personnel communal le mercredi au CLSH

Accord à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 35 minutes

